

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DECEMBRE 2016

Présents : Mmes FOURET Magali, TESTARD Annie, Ms CROS Christian, LADREYT André, LUQUET Roland, PRAMAYON Jean Pascal, MICHEL Didier, MAZOT Hervé.

Absentes représentées : Mme BALTASSAT Francine accordant pouvoir à Mme FOURET Magali, Mme BOUIX Monique donnant pouvoir à M. MAZOT Hervé.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme JARJAT est nommée secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

La séance débute à 20h30.

Madame le Maire fait un état des lieux de nouveaux points qu'elle souhaite ajouter à l'ordre du jour tels que :

- Indemnités de la trésorière,
- PLU : compétence intercommunale,
- SIVU SAIGC : Adhésion de la commune de Désaignes,
- Forfait de scolarité - Commune de Saint Jean Chambre,
- Convention de partenariat du point lecture avec la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

01 – PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE POUR MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la convention d'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) en matière de voirie communale passée avec le Département. Elle expose que le Conseil Départemental souhaite développer cette assistance et proposer une offre d'ingénierie plus globale et pertinente par rapport aux attentes et enjeux du territoire ardéchois. Elle fait lecture de l'avenant proposé par le Département.

- *Arrivée de Madame Annie TESTARD* - Le Département va mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017, un dispositif d'assistance aux communes et EPCI, via le SDEA, qui couvrira des domaines de compétence plus élargis afin de mieux répondre aux attentes et enjeux.

La rémunération de cette assistance sera basée sur les chiffres de population INSEE au lieu des références DGF.

Monsieur Jean Pascal PRAMAYON demande à ce que plus de détails soient donnés par le département avant le vote, afin de définir les nouvelles attributions de chacun et, les modifications engendrées et les services qu'ils vont mettre à disposition des communes.

Madame le Maire rappelle que les membres du conseil doivent prendre connaissance des documents et demander les renseignements nécessaires avant la réunion du conseil municipal, afin que la délibération soit plus efficace.

Monsieur Jean Pascal PRAMAYON se retire de la séance.

Madame le Maire reprend, et fait lecture du projet de délibération proposé par les services du Département.

Le conseil procède au vote et approuve à l'unanimité des membres restant la passation de cet avenant.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02 – ABANDON DE CREDITS REGION : AMENAGEMENT DES ZONES HUMIDES

Mme le Maire rappelle que l'aménagement des zones humide est achevée. Les dernières demandes de versement de subvention ont été envoyées et réalisées.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie Zones Humide, d'autres projets sont en cours d'émergence et pourraient bénéficier des crédits régionaux abandonnés. En ce qui concerne les crédits délivrés à la commune, la totalité n'a pas été versée car le montant des travaux a été diminué par l'abandon de l'installation de l'aquascope et du ponton pour des raisons de sécurité des visiteurs et des scolaires.

Le Conseil Municipal décide d'abandonner les crédits afférents au projet de restauration et valorisation des zones humides et des mares du Grand Bouveyron et de permettre à d'autres maîtres d'ouvrages (communes, CEN, autres) engagés dans la démarche, de bénéficier des crédits de Région pour la réalisation de leurs actions.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 – ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente trois devis effectués par des entreprises assurant le suivi et la mise en place de l'adressage des communes. Suite à la comparaison de ces derniers, le SIRAP a été retenu à l'unanimité par les conseillers municipaux. Un prix plus bas que les autres a été constaté de même que la société a déjà fait ses preuves en assurant l'adressage de la commune de Saint Cierge sous Le Cheylard et Accons.

La mise en place de ce projet va également engendrer des démarches pour les administrés. Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des permanences seront assurées par le secrétariat afin d'aider les habitants dans leurs démarches.

04 – AIDE AU DENEIGEMENT 2016/2017

Mme le Maire explique que la commune peut prétendre à l'aide au déneigement du Conseil Général pour les voiries communales.

Le Conseil décide de formuler une demande de subvention pour le déneigement des voies communales au cours de la campagne hivernale 2016/2017 auprès du Conseil Général de l'Ardèche si les conditions climatiques venaient à se dégrader.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 – ASSURANCE COMMUNALE

Mme le Maire présente au Conseil le nouveau contrat d'assurance proposé par la SMACL. Ce contrat a été mis à jour notamment avec l'acquisition du camion et du tracteur qui nécessite le passage à l'assurance tous risques des véhicules. L'option sans franchise ayant été conservée.

Les élus décident d'accepter la proposition, la SMACL donnant satisfaction à la Commune.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 – PERSONNEL MUNICIPAL : ASSURANCE DU PERSONNEL

Mme le Maire expose l'utilisation et la nécessité de souscrire à une assurance du personnel. Dans le cadre du maintien de salaire, l'assurance prendra en charge une partie des frais engendrés à la collectivité en cas d'arrêt maladie des agents. Cette assurance est obligatoire pour les agents affiliés à la CNRACL. La commune est concernée depuis la mise en stage de Léna JARJAT sur le poste d'adjoint administratif. Les élus décident d'étendre l'assurance aux agents affiliés à l'IRCANTEC. Deux contrats ont été étudiés. Celui du Centre de Gestion de l'Ardèche ayant été retenu à l'unanimité.

07 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} classe

Mme le Maire rappelle aux élus que le contrat de Coralie ARGAUD, adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 2 heures, se termine au 31 décembre 2016.

Mme ARGAUD ayant donné satisfaction sur son poste de travail, le conseil décide à l'unanimité de reconduire le contrat pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

08 – AUTORISATION D'ABSENCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire rappelle le projet de délibération établi lors de la dernière réunion en date du 23 septembre dernier. Ce projet ayant reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ardèche, le conseil peut délibérer afin de l'entériner.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

09 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Mme le Maire rappelle le projet de délibération établi lors de la dernière réunion en date du 23 septembre dernier. Ce projet a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ardèche, le conseil peut délibérer afin de l'entériner.

Le Conseil approuve à l'unanimité. La mise en place aura lieu à partir du 1^{er} janvier 2017.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 – REGIE DE RECETTES

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal du mode de gestion de la régie de recettes.

L'utilisation de tickets pour l'encaissement des produits de la buvette est abrogée. Les tickets déjà édités et n'ayant pas été utilisés seront détruits. L'encaissement se fera désormais sous forme de caisse.

Un carnet à souche sera désormais utilisé pour justifier les paiements des droits de place.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 – VIREMENT DE CREDITS – DM

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il faut faire plusieurs décisions modificatives.

- Suite à l'absence d'information de certaines collectivités, des forfaits communaux de scolarité n'avaient pas été budgétisés. Une décision modificative doit être prise pour créditer le chapitre 65 de 3 500 euros. Cet argent sera prélevé dans les comptes des dépenses imprévues de fonctionnement.
- Suite à l'impossibilité de présager les encaissements et les remboursements des cautions des appartements communaux, une décision modificative doit être prise pour créditer le chapitre 16 de 2 600 euros. Cet argent sera prélevé dans les comptes des dépenses imprévues de fonctionnement.
- Pour pouvoir récupérer la TVA sur les travaux effectués en régie (travaux de voirie), des écritures doivent être passées de la section de fonctionnement à la section d'investissement concernée pour un montant de 2 150 euros.

12 – REGULARISATION DES COMPTES 21531 ET 21532

Des immobilisations relatives aux services de l'eau et l'assainissement sont inscrites aux comptes 21531 et 21532 du budget principal de la commune. Ces biens n'ont pas fait l'objet d'un amortissement. Mme VAZQUEZ, trésorière, demande l'autorisation au Conseil Municipal afin de procéder aux écritures.

Mme FOURET rappelle aux élus qu'il s'agit d'écritures purement comptable et que le budget ne sera pas impacté.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13 – INDEMNITES PERCEPTRICE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accorder l'indemnité dans sa totalité à Mme VAZQUEZ, trésorière.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme le Maire expose que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de s'opposer au transfert de cette compétence.

15 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU SAIGC

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune de Désaignes au SIVU SAIGC.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16 – COMMUNE DE SAINT JEAN CHAMBRE

Madame le Maire présente le sujet et refait le point sur la réunion qui avait eu lieu entre les élus de la commune et ceux de Saint Jean Chambre en décembre dernier.

Lors de cette réunion, Monsieur le Maire de la commune de Saint Jean Chambre voulait informer les élus d'une potentielle mise en place du forfait communal de scolarité pour leur commune.

Cette mise en place n'étant pas prévu dès l'année scolaire 2015-2016, les élus avaient décidé d'attribuer une subvention de 900 euros aux enfants de la commune de Saint Jean Chambre afin de soutenir leur projet scolaire.

Monsieur le Maire de Saint Jean Chambre s'était engagé à prévenir la commune de la mise en place de ce forfait, de manière à ce que cela soit prévu au budget et que nous puissions l'équilibrer. Ceci n'a pas été fait.

La commune de Saint Jean Chambre demande donc à ce que 2 983.89 euros leur soient versés au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2015-2016 où ils ont accueilli 4 enfants dont un réside sur deux communes différents en alternance.

Suite à ce retournement de situation, le conseil décide à l'unanimité de reconsidérer la subvention versée à la commune pour les enfants de l'école et de considérer cette somme comme un acompte à la participation demandée. Un versement de la différence, soit de 2083.89 euros sera effectué.

INFORMATIONS DIVERSES

- Festivités 2016 :
 - o Marché de Noël : Suite à la réussite du marché de Noël, la commune a pu réaliser un bénéfice de 364 euros. De nombreux exposants souhaitent revenir l'an prochain.
 - o Repas des aînés : 55 repas servis cette année.
 - o Arbre de Noël : 36 enfants ont reçu un cadeau du Père Noël.

- Appartements communaux :
 - o Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un locataire afin qu'un geste de la commune soit effectué au niveau des loyers suite à des dysfonctionnements du système de chauffage.
Ce dernier étant régulièrement coupé pour des longues périodes par le locataire, la chaudière se mettait en sécurité régulièrement et s'encrassait. Ce qui justifie les dysfonctionnements résolus par l'intervention d'un plombier-chauffagiste à de multiples reprises. Après en avoir discuté, les élus ne souhaitent pas donner suite à la demande.
 - o Mme le Maire fait part au Conseil de la demande d'un locataire sur des problèmes d'humidité dans un appartement.
Après avoir échangé, les élus décident de fixer un rendez-vous afin d'aller voir sur place si d'éventuels travaux sont possibles.

- Pause méridienne du facteur :

Mme le Maire expose au Conseil la demande de La Poste de fournir un local au facteur devant réaliser une pause méridienne sur la commune.

Une convention va être établie afin de déterminer les conditions d'exploitations du local désigné.

- Convention de partenariat pour le point lecture :

Mme le Maire fait lecture de la proposition de la convention proposée par la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

Cette convention étant jugée comme trop contraignante pour la commune, des modifications sont proposées. Si ces dernières ne s'avèrent pas prises en compte, les élus souhaitent la fermeture du point lecture.

Fin de la séance : 23h30.